

DECRET N°71-203 du 11 octobre 1971

portant nomination des Représentants de l'Etat, Administrateurs de la Société Dahoméenne Agricole et Industrielle du Kénaf (SODAK)

LE CONSEIL PRESIDENTIEL

- Vu la déclaration du 30 Avril 1970 instituant un Conseil Présidentiel,
- Vu l'ordonnance N° 70-34/CP du 7 Mai 1970 portant charte du Conseil Présidentiel,
- Vu le décret N° 70-81/CP du 7 Mai 1970 portant formation du Gouvernement,
- Vu la Convention entre l'Etat de la République du DAHOMEY et la Société GARDELLA & Frères signée le 20 Juillet 1965 à Paris,
- Vu les statuts en date du 20 Juillet 1965 de la Société Dahoméenne Agricole et Industrielle du Kénaf (SODAK),
- Vu le décret N° 322/PR/SGG du 18 Octobre 1968 nommant les représentants de l'Etat, administrateurs de la SODAK

Sur la proposition du Ministre de l'Economie et du Plan,

Le conseil des Ministre entendu

- D E C R E T E -

ARTICLE 1er : - Sont nommés Représentants de l'Etat, Administrateurs de la Société Dahoméenne Agricole et Industrielle du Kénaf (SODAK)

- MM - Emile PARAISO, Directeur du Service de l'Hydraulique ,
- Lucien d'ASSOMPTION, représentant le Ministère de l'Economie,
- Lucien AKPOVI, représentant le Haut Commissariat au Plan,

- MM - Florent YEHOUESSI, représentant le Ministère des Finances,
- Maximilien GRIMAUD, représentant le Ministère du Développement Rural.

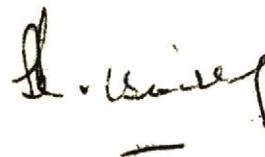
ARTICLE 2 : - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 11 Octobre 1971

par le Conseil Présidentiel



Justin AHOMADEGBE-TOMETIN



Sourou Migan APITHY

pr le Ministre de l'Economie et
du Plan absent,



Ambroise AGBOTON

Ampliations

PCP. 6 MCP 4. CS 6. MEP 8. MF 4. Ministères 9. HC. 3 SGG 4.
IAA - DCCT-DN- G de Chanc - JORD 6. DEP 2. SODAK 4. DGAIEDTion.
Stat. 4. Intéressés 12. DGAE 8